

CNS. Ils font leur la résolution 810 du Conseil de sécurité.

Les États signataires des Accords de Paris condamnent avec la plus grande vigueur tous les actes de violence commis au Cambodge, quels que soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes. Ils expriment en particulier leur indignation à l'égard des lâches assassinats perpétrés contre le personnel civil et militaire de l'APRONUC, venu au Cambodge pour une mission de paix. Ils exigent de toutes les parties cambodgiennes qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour que soit mis fin à tous les actes de violence et que la sécurité de tout le personnel civil et militaire de l'APRONUC soit assurée.

Ils exhortent toutes les parties cambodgiennes à respecter l'engagement qu'elles ont pris au titre des Accords de Paris de respecter le résultat des élections une fois qu'elles auront été certifiées justes et équitables par l'ONU. Ils se déclarent prêts à soutenir pleinement l'assemblée constituante ainsi que le processus d'élaboration d'une constitution et de mise en place d'un nouveau gouvernement pour l'ensemble du Cambodge.

Les États signataires des Accords de Paris expriment à Son Altesse Royale, le Prince Norodom Sihanouk, chef de l'État, président du Conseil national suprême du Cambodge, leur soutien et leur confiance pour son rôle crucial dans la conduite du processus de paix. Ils accordent leur plein soutien à la détermination du Prince Norodom Sihanouk et du peuple cambodgien de tenir des élections comme le moyen de parvenir à un accord politique global et à la réconciliation nationale, et à leur rôle essentiel dans la recherche de l'assistance et de l'engagement actif de la communauté internationale pour la reconstruction et la restauration de la paix du Cambodge dans la période post-électorale. Enfin, les États signataires réaffirment leur plein engagement à mettre en oeuvre les Accords de Paris.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874